



Monsieur le DFSPIP,

Nous ne cachons pas notre étonnement à la lecture de votre mail datant du jeudi 05 février 2026 envoyé à l'ensemble des agents du SPIP de LYON.

Dans ce mail, vous expliquez les difficultés actuelles du pôle PCP (pôle courte peine) intervenant en mixité sur le MO et le MF.

Vous semblez les découvrir alors que nous décrions ce pôle depuis sa création en septembre 2024 (après une expérimentation sur l'année 2023, actée sans concertation). Cette situation décrite comme difficile pour le pôle PCP aurait pu être largement anticipée suite aux alertes données par les syndicats et par les agents du SPIP mais balayées par la direction.

Aujourd'hui, vous imposez une réorganisation de l'antenne au mépris des règles sociales soit le passage en CSA et ce malgré la demande de notre syndicat lors de la dernière réunion qui s'est déroulée le mardi 03 février 2026.

Deux réunions de travail ont eu lieu le 20 janvier et le 03 février 2026 avec la direction et les OS représentatives pour évoquer l'avenir du pôle PCP et son remaniement .

En amont de la première réunion , nous vous avions demandé de nous fournir les données chiffrées exactes (nombre de DDSE suivie, nombre de détenus suivis à la MALC et bilan des actions collectives sur l'année 2025).

Nous n'avons pas obtenu ces chiffres, de ce fait, nous n'avons pu préparer les réunions afin d'en parler avec les agents de l'antenne et nous retrouvant face à vos propositions présentées de manière unilatérale.

Nous ne nions pas la souffrance des agents du PCP bien au contraire mais en agissant ainsi sans un réel dialogue professionnel établi, vous ne faites que déplacer les Risques Psycho Sociaux sur l'ensemble des agents de l'antenne.

Par vos méthodes de management qui ne sont démocratiques.

Vous instrumentalisez notre syndicat pour faire passer vos projets de réorganisation en faisant croire aux agents que vous vous souciez des RPS .

Le dernier COPIL sur les RPS se déroulait ce mardi 10 février 2026, quelle mascarade !

Pour exemple, sur le MO, vous prévoyez de mobiliser la suppléance de manière systématique pendant 7 mois alors que la note de service (1^{er} février 2024) sur les permanences prévoit : « ...en cas de surcharge exceptionnelle de la permanence » . Pour le MF, nous pouvons nous questionner sur l'impact effectif de la gestion des CAP.

Et plus généralement ,nous nous interrogeons sur les conséquences de la redistribution globale à court et à moyen terme,

Votre façon de procéder est tout bonnement irrespectueuse et anti démocratique en faisant croire aux agents du SPIP de Lyon que vous prônez le dialogue social et le dialogue professionnel.

Nous vous rappelons pour la énième fois l'importance de la communication avec l'ensemble de vos agents.

Que dire de votre conclusion moralisatrice et culpabilisante :« Je sais pouvoir compter sur votre engagement et votre professionnalisme dans cette période de transition qui permettra d'améliorer l'organisation de service »

La CGT SPIP 69/01 veillera au bon respect du dialogue social et professionnel afin que l'ensemble des agents du SPIP 69 puissent travailler dans un milieu professionnel serein et apaisé.

Cela est un impératif au vu de l'avenir des SPIP: clôture des EGIP le 13/02/2026, LPJ SURE , les recrutements décroissants des personnels en SPIP , en autre.

Lyon, le 10 février 2026